

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°AAC-ARS- N°24- PASA.

### CRÉATION DE 4 PASA POUR PERSONNES AGEES DÉPENDANTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE

CLÔTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : Lundi 30 Septembre 2024

#### 1. QUALITE ET ADRESSE DES AUTORITES COMPETENTES POUR DELIVRER L'AUTORISATION

*(Conformément à l'article L.313-3-d du code de l'action sociale et des familles)*

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Martinique (D.G.A.R.S.)  
Centre d'Affaires « AGORA »  
ZAC de l'Etang Z'Abriocot – Pointe des Grives  
CS 80656 – 97263 FORT-DE-FRANCE CEDEX  
Tél : 0596 39.42.43

#### 2. CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS

##### 2-1- Objet de l'appel à projet

Dans la poursuite du déploiement de la feuille de route des Maladies Neurodégénératives 2021-2023, l'Agence régionale de santé Martinique lance un appel à candidatures pour la création de 4 Pôles d'Activités et de Soins adaptés (PASA) en EHPAD, pour une capacité de **12 ou 14 places** en faveur des résidents souffrant de symptômes psycho-comportementaux modérés consécutifs d'une maladie neurodégénérative associée à un syndrome démentiel, altérant la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

## 2.2- Cahier des charges

Le projet devra être conforme aux termes du cahier des charges de l'appel à candidatures qui fait l'objet de l'**ANNEXE 1** du présent avis et téléchargeable uniquement sur le site internet :

- de l'Agence Régionale de Santé de Martinique : <https://www.martinique.ars.sante.fr>

## 2.3 - Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Les établissements candidats doivent adresser leur demande à l' Agence régionale de santé de Martinique : « **AAC PASA 2024** ».

Le dossier de candidature devra être composé :

- Du dossier descriptif du projet simplifié complété mentionnant les modalités d'accompagnement et de soins, les moyens associés (humains et budgétaires) et l'environnement architectural,
- Du projet d'établissement ou projet de service,
- Des plans des locaux du PASA,
- D'un état des lieux de la file active potentielle au sein de la filière gériatrique justifiant la création d'un PASA.

► d'un dossier papier complet transmis par courrier recommandé avec accusé de réception aux adresses suivantes :

**Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Martinique (D.G.A.R.S.)**  
Centre d'Affaires « AGORA »  
Zac de l'Etang z'Abricot – Pointe des Grives  
CS 80656 – 97263 FORT-DE-FRANCE CEDEX  
Tél : 0596 39.42.43

► d'un dossier de candidature électronique à transmettre sur la boîte aux lettres (BAL) :

[ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr](mailto:ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr)

La date butoir de réception des dossiers est fixée au **30 septembre 2024 à 12 heures**.

Les dossiers, parvenus après la date limite de clôture, ne seront pas recevables. Il convient de tenir compte des délais d'expédition pour respecter le délai.

### 3. MODALITES D'INSTRUCTION DES PROJETS

#### 3-1 Instruction et décision :

L'instruction technique des dossiers sera effectuée par les services de l'ARS de Martinique en lien avec la Collectivité Territoriale de Martinique qui sera consultée.

Les projets seront analysés pour:

- Vérifier la recevabilité et la complétude du dossier,
- Examiner l'éligibilité du dossier au regard des critères définis dans le cahier des charges,
- Analyser au fond les candidatures en fonction des exigences requises et des critères de sélection mentionnés dans le cahier des charges.

La décision interviendra courant du mois d'octobre 2024.

### 4 CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Date limite de publication de l'avis d'appel à candidature	2024
Date limite de réception ou dépôt des dossiers.	30 septembre 2024 – 12H
Date de décision de l'appel à candidature.	Octobre 2024

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
de la Martinique**



La Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de Santé  
de Martinique

Anne BRUANT-BISSON